



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	32
Votants par procuration	2
Absents	1
Total des votes	34

5.2

L'an deux mille vingt six, le trente et un mars, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 25 mars 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVRAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Sonia QUESNEY à M. Alexis DARMOIS, M. Kévin MAUVIEUX à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe CANTELOUP

N°DEL_0052_2026 Renouveau de la Commission communale des Impôts directs (CCID)

La commission communale des impôts directs tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission ;
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La désignation des commissaires sera effectuée par le Directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double soit 32 personnes, proposée par la ville de Pont-Audemer.

Pour mémoire, les personnes proposées pour être commissaires, conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du CGI, les commissaires doivent :

- * Être âgés de 18 ans au moins ;
- * Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ;
- * Jouir de leurs droits civils ;
- * Être inscrits aux rôles d'impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- * Être familiarisés aux circonstances locales ;
- * Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un membre du Conseil Municipal peut être commissaire sous réserve de remplir les conditions ci-dessus.

Il convient de proposer une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises).

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code Général des Impôts notamment son article 1650,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

• **DE PROPOSER :**

Les 32 noms suivants:

- 1.Mme ARSON Annabelle
- 2.M. AUBÉ Patrick
- 3.M. AUVRAY Patrice
- 4.M. BERNARD Thierry
- 5.M. BURET Dominique
- 6.M. CANTELOUP Christophe
- 7.M. CHEVREAU Mikaël
- 8.M. DARMOIS Alexis
- 9.Mme DAVY COCHIN Frédérique
- 10.Mme DIAS Fabienne
- 11.Mme DUTILLOY Brigitte
- 12.Mme DUVAL Vanessa
- 13.Mme GAUTIER Florence
- 14.M. GENEY Frédéric
- 15.M. GRANDSIRE Thomas
- 16.M. HÉBERT Kylian
- 17.M. LEFRANÇOIS Jean-Luc

18.M. LEMERCIER Olivier
19.Mme M'BARK Béatrice
20.Mme MALBRANCHE Anne-Laure
21.Mme MANSOIS Nathalie
22.Mme MARTIN Carole
23.M. MAUVIEUX Kévin
24.Mme MONLON Laurette
25.Mme MOUCHEL Florence
26.Mme OOSTERLINCK Françoise
27.Mme QUESNEY Sonia
28.Mme RENARD Sylvie
29.M. RUEL Jean-Pascal
30.M. TIMON Julien
31.M. VALAUNEY Édouard
32.M. VAUQUELIN Axel

- Afin que soit le Directeur départemental des finances Publiques puisse désigner les membres de la commission communale des impôts directs.
- **D'ADRESSER** la délibération complétée au Directeur Départemental des Finances Publiques;
- **D'AUTORISER** Le Maire ou son Représentant à signer tous documents relatifs au dossier.

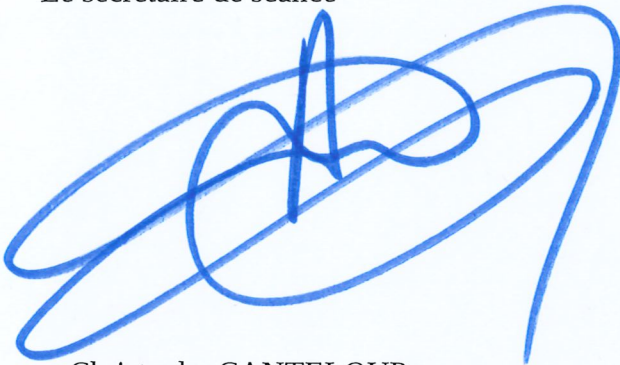
Pont-Audemer, le 31 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

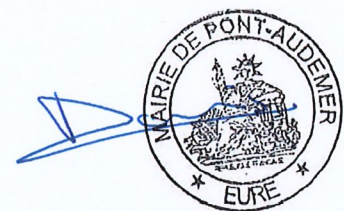
Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Christophe CANTELOUP



Alexis DARMOIS